

## But et objet

Description des modalités de prélèvements, étiquetage et conditionnement des unités de sang placentaire familiales à la maternité du CHU de RENNES, et leur transport jusqu'à l'Unité de Thérapie Cellulaire de l'EFS. Cette procédure s'applique aux unités de sang placentaire familiales prélevées sur prescription médicale.

## Actions et méthodes

### 1- Indication du prélèvement et information

Le prélèvement est proposé par un des médecins d'hémo oncologie pédiatrique ou/et un des obstétriciens et si accord des 2 parties, une information est délivrée à la patiente et un consentement éclairé est recueilli (voir annexes)

### 2- Matériel et consommables

- Chariot
- Agitateur
- Soudeuse
- Kit de prélèvement conditionné dans un sachet plastique, comprenant :
  - 1 dispositif de prélèvement MACOPHARMA (réf. : MSC1202PU) et sa notice d'utilisation
  - Les tubes de prélèvement pour les échantillons sanguins maternels dans un sachet kangourou
  - 1 fiche de prélèvement
  - 1 fiche de liaison

} documents EFS, cf annexes

Tous ces éléments sont mis à disposition par l'UTC. Le kit complet et le container de transport sont envoyés en amont du recueil, en concertation avec l'encadrement du Bloc Mater selon la procédure EFS BRE/REN/PTC/TCL/PR/314

- Antiseptique (Type Dakin)
- Compresses et gants stériles

### 3- Mode opératoire

#### 3-1- Pré requis au prélèvement

Le prélèvement s'effectue après l'expulsion de l'enfant, alors que le placenta est encore in utéro.

Le médecin ou la sage-femme doit s'assurer de :

- L'aptitude de la patiente au prélèvement
- La présence dans le dossier obstétrical, du consentement éclairé signé de la patiente document EFS BRE/REN/PTC/TCL/FO/303
- L'absence de contre-indication en salle de travail ainsi que de tout autre événement susceptible de mettre en jeu la vie de l'enfant (le poids estimé doit être supérieur à 3 kg et absence d'anémie maternelle) et celle de la mère.
- A noter qu'en cas d'accouchement anticipé, le recueil est réalisable jusqu'au vendredi 15 H et à partir du dimanche 12 H

#### 3-2- Préparation du matériel

- Préparer le chariot avec tout le matériel nécessaire au prélèvement (Cf. § 5.2)
- Placer l'agitateur sur le plateau inférieur du chariot : la position basse de l'agitateur favorisant l'écoulement du sang par gravité L'agitation de la poche facilite le mélange du sang placentaire à l'anticoagulant contenu dans la poche de recueil, évitant ainsi la formation de caillots
- Vérifier les dates de péremption du kit de prélèvement et de l'antiseptique ; noter les numéros de lot et dates de péremption sur la fiche de prélèvement
- Se laver les mains
- Débarrasser la poche de prélèvement de son emballage

- Débloquer le capuchon de l'aiguille sans le retirer (ce capuchon peut présenter une résistance indésirable au moment du prélèvement)
- Enlever le clamp rouge
- Clamper les tubulures (2 clamps provisoires)
- Préparer les compresses stériles sur le plan de travail et les imbiber d'antiseptique
- Mettre l'agitateur en marche et placer la poche de recueil sur l'agitateur

### 3-3- Technique de prélèvement

- Clamper le cordon le plus proche de l'ombilic et séparer l'enfant sans modifier la procédure habituelle d'accouchement en vigueur dans la maternité
- **Désinfecter soigneusement et largement le site de prélèvement (le plus bas possible) avec une compresse stérile imbibée d'antiseptique**
- **Faire plusieurs passages avec des compresses différentes pour chaque passage**
- **Poser une compresse largement imbibée d'antiseptique au niveau du point de ponction et la laisser poser 30 secondes environ**
- Décapuchonner l'aiguille et piquer dans la veine ombilicale
- Ouvrir les clamps de la tubulure de la tubulure qui va à la poche de recueil
- Après un premier temps de vidange spontanée, lorsque le débit diminue, masser l'utérus et « traire » le cordon pour récupérer un maximum de sang
- Lorsque le sang ne coule plus, clamper la tubulure, retirer l'aiguille et protéger celle-ci en remontant l'étui protecteur Secuvam (**Ne pas recapuchonner l'aiguille**)
- En fin de prélèvement, faire passer l'anticoagulant de la petite poche annexe dans la poche de recueil :
  - Vérifier que le clamp de la tubulure avec aiguille est bien fermé et que le clamp le plus près de la poche est resté ouvert
  - Casser l'ouvre circuit de la petite poche d'anticoagulant
  - Enrouler la poche sur elle-même pour faire passer l'anticoagulant dans la poche
  - Stripper la tubulure pour faire passer tout l'anticoagulant dans la poche ; agiter doucement la poche pour bien homogénéiser
  - Fermer le clamp

### 3-4- Soudure des tubulures et étiquetage de la poche

- Souder la tubulure (3 soudures à 1,5 cm d'intervalle) en laissant **une longueur de tubulure d'environ 15 cm entre la poche et la 1<sup>ère</sup> soudure**
- Faire des soudures à proximité des aiguilles, séparer les aiguilles et les évacuer dans un container rigide et verrouillable selon les procédures de la maternité
- **Coller 2 étiquettes sur la poche de sang placentaire :**
  - 1 au nom de la maman et 1 au nom du bébé
- **Remplir la fiche de prélèvement BRE/REN/PTC/TCL/FO/299**
- **Remplir la feuille de liaison BRE/REN/PTC/TCL/FO/013**



**Les 2 étiquettes sont à coller sur la poche et non sur le sachet de propreté.**

### 3-5- Prélèvement des échantillons de sang maternel

- Prélever les tubes présents dans le kit de prélèvement ; les étiqueter avec l'étiquette d'hospitalisation puis les remettre dans le petit sachet

### 3-6- Conditionnement

→ Dans la grande poche plastique du kit de prélèvement :

- Glisser la poche de sang de cordon étiquetée (2 étiquettes)
- Le petit sac plastique contenant les tubes de sang maternel identifiés

→ Dans la poche kangourou du sac contenant les tubes, glisser les documents suivants :

- Le consentement rempli et signé
- La fiche de prélèvement remplie
- 1 planche d'étiquettes nominatives maternelles
- 1 planche d'étiquettes nominatives du NNé(e)
- La fiche de liaison complétée

→ Déposer le sachet ainsi conditionné dans le container de transport dédié

→ Compléter les étiquettes BRE/REN/PTC/TCL/FO/025 et en glisser une dans l'emplacement prévu à l'extérieur du container, et déposer l'autre, à l'intérieur du container

→ Prévenir le dispatching pour un envoi du container vers l'EFS-site de Pontchaillou, le plus rapidement possible (ne pas dépasser un délai de 2H)

### En résumé, le container contient :

- la poche de recueil et la poche de secours (et éventuellement poche de démonstration)
- **les tubes prélevés à la maman au moment de l'accouchement, et à joindre impérativement avec la poche**
- la fiche de prélèvement spécifique
- 1 fiche de liaison servant de bordereau de transport
- 2 planches d'étiquettes nominatives : 1 maternelle, 1 NNé(e)
- 2 étiquettes pour le retour de la glacière (1 pour l'extérieur + 1 pour l'intérieur)
- les copies de la prescription de recueil et du consentement de la maman

Ce container **devra être acheminée à l'EFS, le plus rapidement possible par le dispatching, à température ambiante.**

**Ne pas ajouter de glace dans la glacière.**

A noter qu'en cas d'accouchement anticipé, le recueil est possible jusqu'à 15H le vendredi et à partir de 12H le dimanche.



### REGLES A RESPECTER IMPERATIVEMENT

- **Le délai entre le prélèvement de l'USP et la congélation à la banque doit être < 24 heures**
- **La température de conservation et de transport doit être comprise entre +4°C et +20°C**
- Pendant l'ouverture de l'unité de thérapie cellulaire (8h30–18h), appeler au 02 99 54 83 88 pour avertir de l'envoi. En dehors de ces horaires, prévenir le service de garde au 02 99 54 42 22 ou 02 99 54 83 35 de l'envoi du produit.



# Protocole de prélèvement de sang de cordon au bloc obstétrical

Codification : CHU-PO-1527

Version : 5

Emetteur : I-COPIE JACIE

Date d'approbation : 06/04/2023 00:00:00

Pages : 4/4

## Exigences à appliquer

Liste des référentiels spécifiques aux Unités de Thérapie Cellulaire BRE/PTC/TCL/FI/012 incluant les Règles de Bonnes pratiques de prélèvement de tissus et de cellules du corps humain en vue d'une utilisation thérapeutique du 7 février 2020.

## Responsabilités

- Sages-femmes et les médecins obstétriciens des maternités
- Personnel de l'Unité de Thérapie Cellulaire EFS
- Médecins d'hémo-oncologie pédiatrique

## Définitions

## Documentation et renvois

## Modifications depuis la version précédente

Revue 2023 – Changements en rouge  
Intégration dans le logiciel Sherpa en date du 21/07/2021 – ancienne référence du document : PO 3.2.13

## Circuit de validation

Rédaction	Approbation
S. Taque - M-A Guérout-Vérité	Pr. Gandemer, directeur du programme JACIE - Dr. Thibert, directeur biologie, thérapie et diagnostic de l'EFS Bretagne
Date de rédaction : 11/02/2020 00:00:00	Date d'approbation : 06/04/2023 00:00:00